

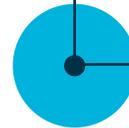


Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada



ACTIONS ET AVANCEES

Rapport annuel
2019-2020
du CCN



Canada 

Le CCN en bref

MISSION

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population.

VISION

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada grâce à des stratégies de normalisation innovantes.

MANDAT

Encourager une normalisation volontaire efficiente et efficace au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

3
priorités
stratégiques



INNOVATION

Favoriser l'innovation grâce à la normalisation



LEADERSHIP CANADIEN

Apporter un avantage concurrentiel et soutenir la prospérité économique grâce à la normalisation



EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Renforcer la culture d'excellence du CCN

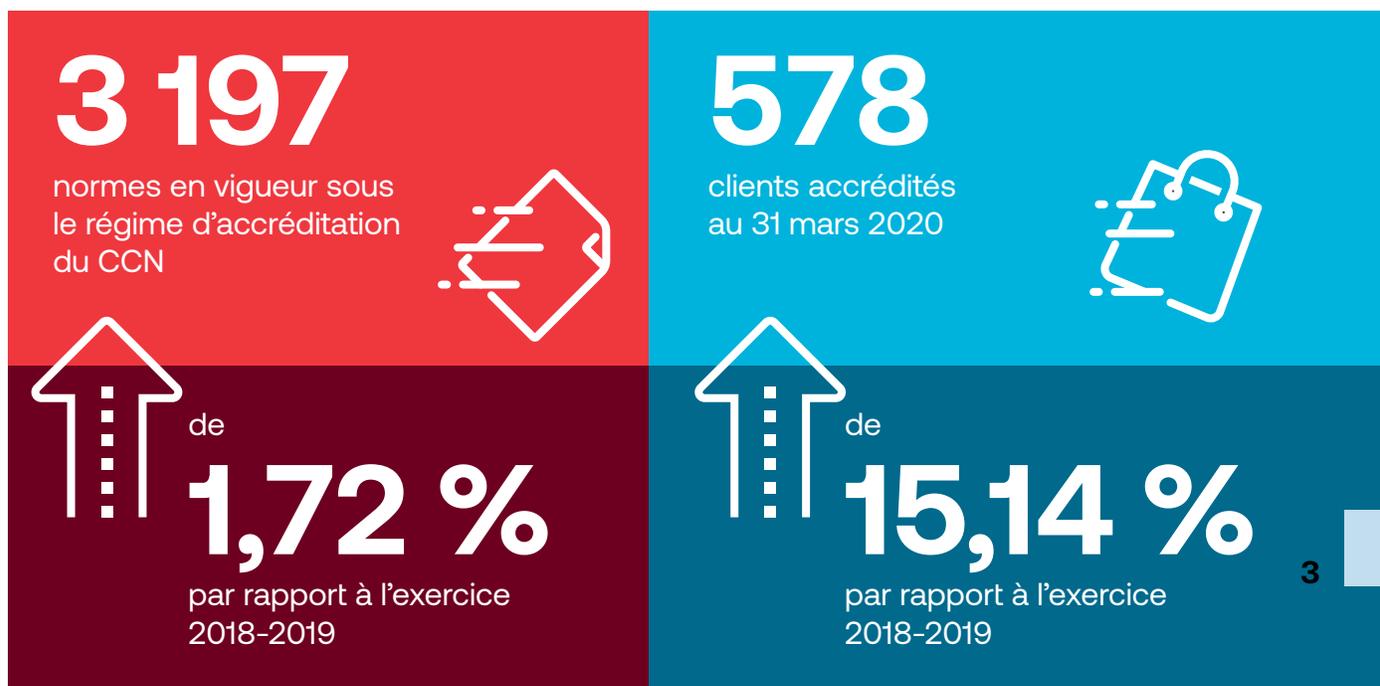


Initiatives phares

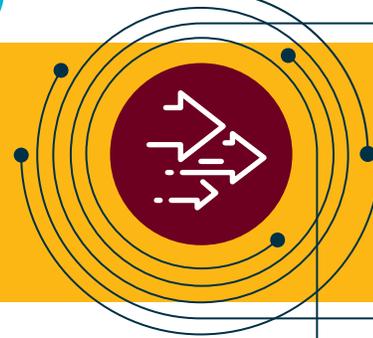
Innovation	Libre-échange canadien
Déployer des stratégies normatives pour aider le milieu innovant à commercialiser ses produits, à croître et à percer à l'international.	Harmoniser les exigences réglementaires pour réduire et limiter les barrières au commerce entre les provinces et les territoires.
Commerce international	Cannabis
Harmoniser les exigences nationales à l'aide de normes internationales et aplanir les obstacles au commerce pour les entreprises canadiennes.	Contribuer à l'élaboration de normes internationales pour la catégorisation, l'analyse, l'emballage et l'étiquetage du cannabis, et faciliter la normalisation du cannabis au Canada.
Infrastructures et environnement	Règlement général sur la protection des données
Renforcer la résilience du parc d'infrastructures canadien et aider le secteur des écotéchnologies du pays à croître.	Aider les organismes canadiens à se conformer aux lois sur la protection des données de l'Union européenne.
Stratégie de normalisation adaptée aux genres	Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données
Monter des dispositifs d'action pour favoriser les normes adaptées aux genres et l'inclusion féminine dans la normalisation.	Mener des concertations normatives autour de la gouvernance des données pour égaliser les conditions de concurrence au Canada.



Progrès : normes et accréditations



Extension du rayon d'action



En 2019-2020, pour multiplier les bienfaits de la normalisation au Canada, nous avons continué d'élargir notre réseau de collaborateurs.

<p>Notre stratégie de communication avec le milieu universitaire encourage les établissements d'enseignement à intégrer les normes aux programmes d'études.</p>	<p>Notre stratégie et notre plan d'action pour la participation des jeunes professionnels à la normalisation visent à préparer la prochaine génération d'experts de la normalisation.</p>	<p>Le Collectif canadien en matière de gouvernance des données réunit plus de 200 experts pour réfléchir à la gouvernance des données au Canada et créer un cadre normatif équitable.</p>	<p>Nos actions ont abouti à de nouveaux partenariats, notamment dans le milieu des services publics canadiens.</p>	<p>Nous avons collaboré avec le Centre de la sécurité des télécommunications Canada à des directives et une documentation pour soutenir le programme CyberSécuritaire Canada.</p>
--	--	--	---	--

Nous avons sondé les grands acteurs externes sur l'utilité de nos services.



83 %

des clients des Services d'accréditation se disent satisfaits

70 %

des experts techniques membres se disent satisfaits

91 %

des innovateurs que nous accompagnons se disent satisfaits



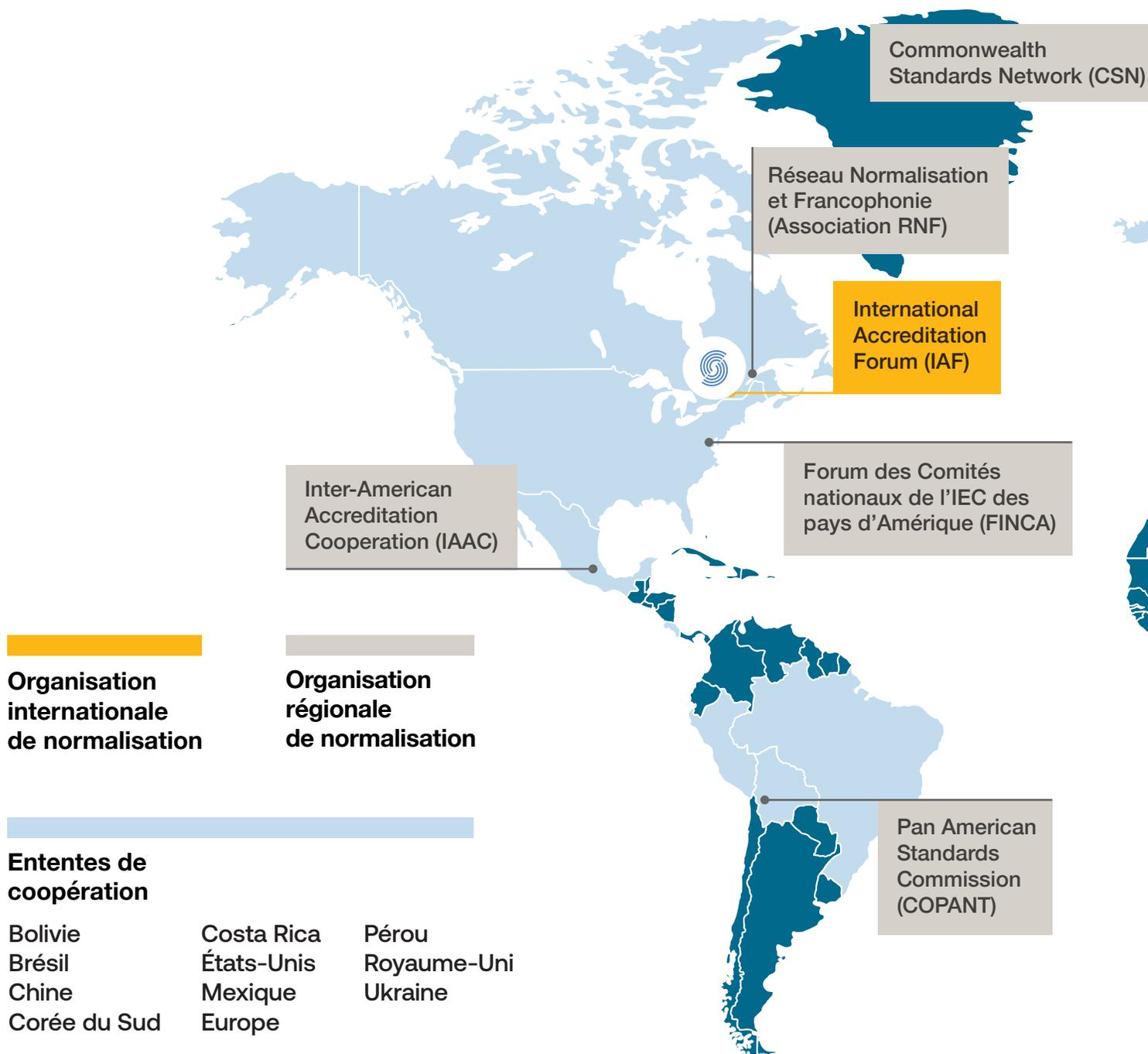
NOS COMITÉS TECHNIQUES PARALLÈLES

Chaque année, le Conseil canadien des normes (CCN) mobilise des milliers d'experts canadiens de comités techniques pour faire valoir les intérêts du pays dans la normalisation internationale. Organisme national membre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC), il coordonne la participation canadienne à des centaines de comités internationaux.



Collaborer dans le monde entier

Il est essentiel que le CCN siège à des organismes de normalisation régionaux et internationaux et y tienne un rôle de premier plan. C'est ainsi qu'il atteindra son objectif stratégique : devenir un chef de file mondial de la normalisation. Il a notamment pour mandat d'encourager une normalisation efficiente et efficace afin de faire progresser l'économie nationale, de faciliter le commerce international et de développer la coopération internationale. Pour ce faire, il doit conclure des ententes de coopération avec des organismes étrangers.



Note : La carte indique le siège, le secrétariat ou le bureau principal des organisations de normalisation.

European Telecommunications
Standards Institute (ETSI)

Comité Européen de
Normalisation (CEN)

Comité Européen de Normalisation
Électrotechnique (CENELEC)

Asia-Pacific Cooperation
Forum (APCF)

International Laboratory
Accreditation Cooperation
(ILAC)

Pacific Area
Standards
Congress (PASC)

Organisation internationale
de normalisation (ISO)

Commission électrotechnique
internationale (IEC)

Asia Pacific Accreditation
Cooperation (APAC)

Des membres canadiens occupent
204 postes de responsabilité
(présidence, secrétariat, animation)
au sein de comités techniques de
l'ISO ou de l'IEC

Une équipe motivée et diversifiée



81 %

taux d'engagement
des employés

128

taille de l'effectif



60 %

représentation
féminine dans l'effectif

30 %

portion des employés
se déclarant membres
d'une minorité visible

62 %

représentation féminine
dans l'équipe de direction
(directeurs et fonctions
supérieures)

Table des matières

Le CCN en bref	2	La sécurité routière, d'un océan à l'autre	18
Extension du rayon d'action	4	Une transmission des savoirs et des outils pour renforcer la résilience climatique	20
Mot de la directrice générale et de la présidente du Conseil	10	Aider les innovateurs canadiens à percer de nouveaux marchés	22
Une concertation réglementaire pour libéraliser le commerce	12	Les objectifs du CCN	24
Une collaboration intersectorielle pour transformer la gouvernance des données	14	La structure du CCN	29
Les normes, leviers du progrès social	16	Résultats financiers	32



Les aliments, les technologies, les habitations ou encore les transports : les normes touchent tous les aspects de notre quotidien.

Les normes et l'évaluation de la conformité inspirent confiance en la qualité et la sûreté des produits et des services. Elles jouent un rôle névralgique dans la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être de la population canadienne, tout en aidant les entreprises à prospérer.

Le CCN, avec ses partenaires, fait valoir le rôle utile des normes et de l'évaluation de la conformité. Sa capacité de rassemblement favorise les collaborations et promeut les intérêts du Canada au pays et à l'étranger. Il facilite l'élimination des obstacles au commerce et ouvre des perspectives pour les entreprises qui cherchent à percer sur de nouveaux marchés.

En 2019-2020, nous avons élargi notre réseau de collaborateurs pour mener des concertations en amont et continuer de multiplier les bienfaits de la normalisation au pays.



Nos liens avec le CCN demeurent très importants pour nous et pour la réussite et la solidité du système de normalisation canadien, très respecté. L'efficacité et la cohésion des concertations des rédacteurs de normes canadiens sont une condition *sine qua non* pour s'adapter aux besoins normatifs grandissants au pays. Aujourd'hui plus que jamais, nos démarches collectives pour poser des cadres normatifs souples, faciliter le recours aux normes et renforcer l'influence du Canada à l'international gardent le pays à la pointe des grands dossiers et de l'évolution technologique. »

Mary Cianchetti

Présidente, Normes, Groupe CSA

Présidente du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes du CCN



Mot de la directrice générale et de la présidente du Conseil

Durant l'exercice 2019-2020, nombre de nos récents efforts stratégiques ont commencé à porter leurs fruits de façon importante. Nous avons étendu notre champ d'action dans de nouveaux secteurs d'activité, élargi notre réseau de partenaires et d'intervenants. Nous avons vu la normalisation générer d'importantes retombées positives pour la population canadienne sur les plans économique, social et environnemental, tout en s'alignant sur le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada et en favorisant le libre-échange intérieur.

Par nos actions de rayonnement, nous avons noué des liens avec des supergrappes sectorielles et des entreprises novatrices, qui ont pu ainsi se servir de la normalisation comme tremplin pour pénétrer de nouveaux marchés. Notre Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) a aussi rassemblé des acteurs canadiens dans le but de favoriser la circulation des biens et des services dans tout le Canada et de voir loin pour surmonter ensemble les défis qui se posent. Nous avons également remporté un siège au Conseil de l'ISO, ce qui permettra à notre pays de se mettre au diapason des démarches de la normalisation internationale dans les années à venir.

Tout en étendant notre périmètre d'action, nous avons continué à développer des relations fructueuses et constructives avec les organismes d'élaboration de normes (OEN) et les organismes d'évaluation de la conformité du Canada, ainsi qu'avec des

milliers d'experts techniques des quatre coins du pays qui donnent de précieux éclairages sur nos démarches.

L'éclosion de la COVID-19 vers la fin de l'exercice financier a mis en évidence la résilience de notre réseau. En collaboration avec les OEN, nous avons compilé un guide de références normatives essentielles destiné aux entreprises et aux fabricants qui réorganisaient leurs productions pour répondre à la demande mondiale d'équipements médicaux. Le guide fournit également des conseils pour éclairer la continuité des opérations et la gestion de la crise.

Nous avons constaté le même esprit de coopération et de collaboration au sein de notre propre équipe, qui s'est adaptée merveilleusement au télétravail après la fermeture de nos bureaux le 15 mars. Pour demeurer productif en traversant la crise, deux incontournables : dévouement et motivation. Et comme l'attestent les résultats du

dernier sondage sur l'engagement des employés, ces qualités ne manquent pas au CCN. Le taux d'engagement a atteint 81 %, une augmentation par rapport au taux de 77 % enregistré il y a deux ans. Les employés ont signalé que l'importance accordée à la diversité et à l'inclusion a beaucoup contribué à cette augmentation. Cette affirmation montre l'efficacité de nos efforts en la matière.

Pour enrichir le parcours des employés, nous avons donné des formations sur les valeurs et l'éthique déontologiques ainsi que sur le harcèlement et la discrimination. Nous avons également organisé des activités pour favoriser le bien-être; mentionnons la participation au programme « Ça va pas aujourd'hui », qui favorise une réflexion sur la santé mentale. De plus, Elizabeth Manley, la patineuse artistique et médaillée olympique devenue accompagnatrice personnelle, est venue au bureau pour nous raconter son histoire inspirante.

L'année dernière, nous avons aussi sondé les principaux groupes d'acteurs externes, à savoir les clients des Services d'accréditation, les experts techniques des comités techniques parallèles canadiens et les innovateurs que nous accompagnons. Les Services d'accréditation ont dépassé leur objectif en enregistrant un taux de satisfaction de 83 % auprès de leur clientèle. Du côté des innovateurs, 91 % d'entre eux se sont dits satisfaits de nos services. Le taux de satisfaction des experts techniques se chiffre à 70 %. Il s'agit d'un résultat certes honorable, mais nous avons pensé un plan d'action pour l'améliorer.

Au vu de nos réalisations en 2019-2020, nous avons préparé le terrain pour accroître encore plus notre poids sur des questions d'intérêt général comme les changements climatiques. Nous continuerons d'être le miroir des valeurs et de la composition de notre pays en favorisant les normes adaptées aux genres. Et nous continuerons de répondre aux besoins des populations urbaines, rurales et nordiques du pays.

À présent que nous avons formé plus de la moitié de notre équipe en prospective stratégique — une méthodologie de prévision des besoins — nous sommes mieux outillés pour nous tourner vers

l'avenir et orienter notre action pour faire œuvre utile à long terme.

Au cours de l'exercice à venir, le CCN poursuivra ses travaux dans les secteurs porteurs. Pour ce faire, il mettra à contribution sa capacité mobilisatrice, bien avérée, pour produire, entre autres, des dispositifs, des normes et des cadres d'évaluation de la conformité structurants pensés pour tous les intervenants.

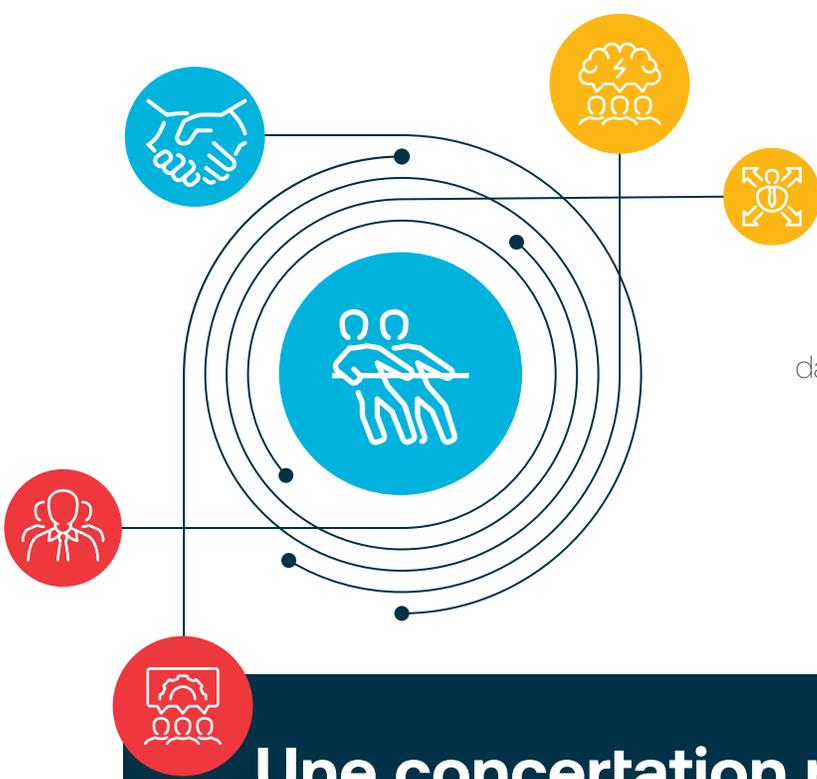
La directrice générale,
Chantal Guay, ing., P.Eng.

La présidente,
Kathy Milsom, ing., IAS.A



CONFORTER LA PRÉSENCE CANADIENNE SUR L'ÉCHIQUIER INTERNATIONAL

En novembre 2019, la directrice générale du CCN, Chantal Guay, est devenue la première femme à diriger le CCN et à représenter le Canada au Conseil de l'Organisation internationale de normalisation. Notre pays était déjà représenté au Bureau de gestion technique de l'ISO, qui encadre les comités techniques de cette organisation. La nomination de M^{me} Guay au Conseil de l'ISO conforte la présence internationale du Canada et offre au CCN de nouvelles occasions de faire valoir les intérêts canadiens, notamment en ce qui concerne le commerce, l'innovation et l'environnement.



4

nouveaux secteurs intégrés aux travaux d'harmonisation normative s'inscrivant dans l'Accord de libre-échange canadien



Une concertation réglementaire pour libéraliser le commerce

L'année dernière, une démarche consensuelle menée sur deux ans par le Comité consultatif des provinces et territoires du CCN a abouti à une nouvelle entente qui facilite la commercialisation de produits partout au pays.

Il y a peu, la commercialisation nationale d'équipements sous pression tels que les chauffe-eau exigeait l'enregistrement des épures de sept façons différentes. Ce mécanisme entravait les échanges commerciaux et se traduisait par une démarche longue et coûteuse pour les fabricants. Pour lever cet obstacle, le CCPT a collaboré avec la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation et des acteurs nationaux, provinciaux et territoriaux du pays à la mise en place d'un dispositif de contrôle des épures.

Entrée en vigueur en janvier 2020, l'entente de conciliation réglementaire sur le numéro d'enregistrement canadien (NEC) des équipements sous pression comporte un mécanisme d'enregistrement simultané dans les provinces et les territoires signataires. En découlent des économies de temps et d'argent pour les fabricants, qui peuvent se solder par une baisse des prix pour les consommateurs.

Dans le sillage de l'entente, le CCPT s'efforce de déployer une solution pour dynamiser la mobilité des monteurs d'installations au gaz et faciliter leur déploiement en cas d'urgence.



La poursuite des collaborations normatives multiplie les avantages pour le Canada

En plus de faciliter les échanges pour les entreprises, les normes peuvent conférer des avantages concurrentiels à des secteurs entiers sur les marchés mondiaux. En 2019-2020, le CCN a poursuivi ses collaborations avec les cinq supergroupes d'innovation du Canada, consortiums financés par le gouvernement fédéral qui regroupent des acteurs des milieux privé, universitaire et associatif relevant de domaines porteurs stratégiques. Il les aide à déployer des stratégies de normalisation et à bien saisir l'utilité des normes. Par son accompagnement continu auprès des supergroupes, le CCN a étendu son rayon d'action au-delà des aides ponctuelles pour que les avantages de la normalisation rejaillissent sur de grands pans de l'activité économique.



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET NORMALISATION, UNE BELLE SYNERGIE

L'année dernière, le CCN a signé un protocole d'entente avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) pour créer de nouvelles occasions de faire valoir les avantages d'une démarche stratégique conjuguant propriété intellectuelle et normalisation. Dans un premier temps, le CCN et l'OPIC ont animé une série de webinaires. Le CCN a ensuite mené des concertations directement avec des innovateurs canadiens pour leur faire prendre conscience des avantages pour leurs entreprises de mener une stratégie combinant protection de la propriété intellectuelle et normalisation. La propriété intellectuelle peut être intégrée dans le processus de normalisation et devenir un outil puissant qui peut influencer l'élaboration des normes, créer des opportunités de certification ou améliorer l'interopérabilité entre les technologies.



« Nous sommes heureux d'avoir signé ce protocole d'entente avec le CCN. Il renforce notre collaboration pour aider les entreprises canadiennes à protéger leur propriété intellectuelle et à déployer des stratégies de normalisation. »

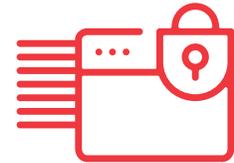
Johanne Bélisle

Présidente, OPIC



8

organismes de certification recrutés pour le programme national de certification en cybersécurité, CyberSécuritaire Canada



Une collaboration intersectorielle pour transformer la gouvernance des données



L'année dernière, la plus grande initiative intersectorielle du CCN a franchi un grand cap : l'amorce de l'élaboration d'une feuille de route de normalisation qui fera ressortir les domaines prioritaires canadiens en matière de gouvernance des données et qui recommandera un plan d'action pour déployer des stratégies normatives bien définies.

Le Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données s'attache à dégager les domaines dans lesquels les normes et l'évaluation de la conformité pourraient équilibrer commercialisation des données et protection de la vie privée. Le Collectif regroupe plus de 200 représentants du milieu universitaire, de la société civile, d'organismes de protection des consommateurs, d'organismes d'élaboration de normes,

d'administrations publiques et de secteurs d'activité. Il marque l'évolution du rôle du CCN : il laisse de côté son rôle traditionnel de conseiller pour animer, faciliter et dynamiser une action collective. La feuille de route du Collectif, détaillée et consensuelle, s'alignera sur la *Charte numérique du Canada : la confiance dans un monde numérique*.



Les normes sont un élément fondamental de toute initiative en matière de données, et ce Collectif est essentiel pour assurer l'avenir de l'écosystème des données du Canada. »

Anil Arora

Statisticien en chef du Canada
Statistique Canada





NOUVEAUTÉS : UNE PLATEFORME DE COLLABORATION ET TROIS DISPOSITIFS DE NORMALISATION

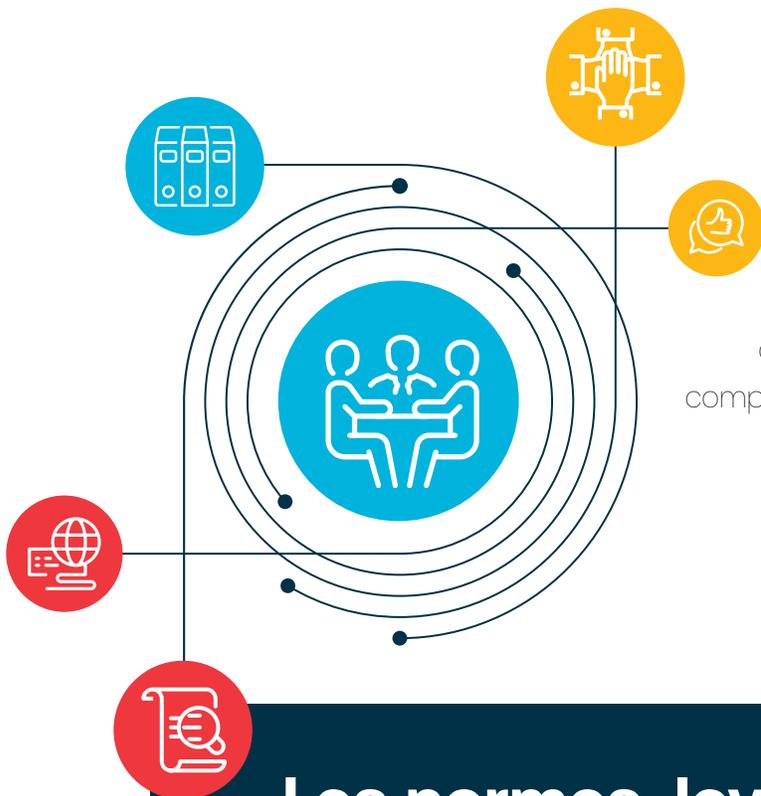
L'année dernière, la plateforme de collaboration numérique qu'utilisaient les membres de comité technique est arrivée à la fin de son cycle de vie. En peu de temps, le CCN a déployé une nouvelle solution, Espace Normes, pour faciliter, entre autres, les collaborations, la mise en commun des informations et les votes en ligne. Fin mars 2020, tous les membres, soit plus de 2 000 experts, avaient migré vers la nouvelle plateforme.

Le CCN a aussi créé trois nouveaux dispositifs normatifs qui s'avéreront particulièrement utiles dans les domaines où les technologies et les cadres réglementaires évoluent rapidement. D'abord, le pôle d'échanges national, qui sert à recenser les pratiques et idées actuelles dans un domaine établi ou porteur. Ensuite, l'accord d'atelier national, qui permet d'entamer des démarches consensuelles. Enfin, la spécification technique nationale : celle-ci s'élabore en moins de temps qu'une norme nationale et fait jouer la propriété intellectuelle canadienne dans les travaux normatifs.

Renforcer la cybersécurité des PME canadiennes

Afin de mieux outiller les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes pour qu'elles puissent prospérer à l'ère du numérique et se protéger contre les cybermenaces, toujours plus dangereuses et ingénieuses, le CCN, en étroite collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Centre de la sécurité des télécommunications,

a lancé en 2019 un nouveau programme d'accréditation : CyberSécurité Canada. Les entreprises qui se munissent de cette accréditation pourront certifier la conformité de clients à des exigences de sécurité de base décrites dans une Norme nationale du Canada. Les entreprises certifiées auront le droit d'utiliser l'insigne du programme pour attester la rigueur de leurs mesures de cybersécurité. L'effet escompté : le renforcement de la confiance numérique.



Parmi les 50

organismes de normalisation qui, mai 2019, ont signé la Déclaration sur les normes tenant compte des questions de genre des Nations Unies



Les normes, leviers du progrès social

En août 2019, le CCN est devenu l'un des premiers organismes nationaux de normalisation à publier une stratégie pour faire progresser l'égalité des sexes dans le milieu de la normalisation, conformément à la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre des Nations Unies.

Les discriminations sexistes inconscientes que recèlent les normes coûtent cher tant sur le plan économique que sur le plan sociétal. En mai 2019, le CCN, avec une cinquantaine d'organismes de normalisation internationale, régionale et nationale, a signé la Déclaration sur les normes tenant compte des questions de genre des Nations Unies. Son motif : trouver des solutions à cette problématique non seulement en repérant les inégalités, mais aussi en prenant des mesures concrètes pour les corriger.

Dans la foulée de cet engagement, le CCN a élaboré une stratégie quinquennale et un plan de travail. Ceux-ci orientent ses démarches pour favoriser la féminisation de la normalisation, développer une expertise en matière de genres au sein du réseau de normalisation et contribuer à analyser les principaux aspects de la question. Le CCN a ouvert ces trois chantiers pendant l'exercice et mené une action de sensibilisation à l'interne comme à l'externe : mentionnons l'animation d'exposés sur ce sujet auprès de l'Asia-Pacific Economic Cooperation.

À l'avenir, le CCN évaluera ses stratégies de recrutement pour vérifier si elles arrivent à retenir candidates et candidats pour siéger aux comités techniques et participer à d'autres travaux normatifs.



Le plan d'action pour l'engagement des jeunes professionnels et la stratégie de communication avec le milieu universitaire élaborés en 2020 favoriseront la participation active des jeunes professionnels au système de normalisation canadien. Cette mobilisation servira à conforter le rôle d'impulsion du Canada dans la normalisation internationale dans les décennies à venir. L'exercice dernier, le CCN a poursuivi son étroite collaboration avec des universités, des associations professionnelles et commerciales ainsi que des organismes professionnels pour renforcer l'intégration de normes dans les programmes d'études, encourager la participation aux concours de normalisation internationale et faire connaître les travaux normatifs aux jeunes professionnels en vue de les inciter à participer à ses comités techniques.

MOBILISER LA PROCHAINE GÉNÉRATION D'ACTEURS DE LA NORMALISATION



« Participer à l'Atelier des jeunes professionnels de l'IEC, c'est une expérience inoubliable. Le programme était rempli de belles occasions de collaborer et de nouer des liens avec des experts des quatre coins du monde. Je recommande vivement aux jeunes professionnels canadiens de participer aux travaux de normalisation et d'évaluation de la conformité si importants. »

Yunhao Kayla Zhang

Hydro One Networks Inc.



497 renvois

dans la réglementation fédérale du Canada à des normes élaborées sous le régime d'accréditation du CCN, ce qui représente 33,7 % de l'ensemble des renvois aux normes.



La sécurité routière, d'un océan à l'autre

Le CCN a collaboré avec Transports Canada à l'intégration de ses services d'accréditation, reconnus à l'international, dans le nouveau cadre réglementaire ministériel régissant les dispositifs de consignation électronique (DCE) dans les camions de transport.

Obligatoires d'ici juin 2021, les DCE assurent un suivi du respect des conducteurs aux heures de service définies par le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé. Ils aideront aussi à éviter des accidents tragiques comme celui des Broncos de Humboldt, en Saskatchewan, en 2018, qui a fait 16 morts et 13 blessés. Le CCN a aussi présenté cette initiative au CCPT en vue de préparer un cadre pancanadien pour les DCE par l'entremise de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation. L'harmonisation réglementaire se traduira par des économies de temps et d'argent, car les entreprises de transport n'auront plus à se conformer à des programmes de certification relevant de compétences différentes.

Renforcer la cohérence de la réglementation du cannabis

Octobre 2018, le Canada est devenu le premier membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le premier pays du G7 à légaliser le cannabis récréatif. Depuis, le CCN a accrédité plusieurs laboratoires d'analyse du cannabis partout au pays. L'an dernier, il a élargi son périmètre d'action en collaborant à l'élaboration de stratégies de normalisation internationale sur les spécifications de base, les classifications et les normes d'analyse. Celles-ci serviront à faciliter un encadrement cohérent des démarches mondiales. L'objectif : conjuguer qualité, sécurité publique et harmonisation réglementaire.



MODERNISER LA RÉGLEMENTATION GRÂCE AUX NORMES

Le CCN a participé à une deuxième série d'examens réglementaires lancée l'année dernière. Elle vise à moderniser la réglementation canadienne et à dynamiser des secteurs névralgiques de l'économie : la numérisation, les technologies propres et les normes internationales. Les examens déboucheront sur l'élaboration de feuilles de route (prévues courant 2020) intégrant des initiatives pour accroître le recours à la normalisation et en faire une assise efficace de la réglementation. Le volet international met aussi en valeur les avantages d'une participation accrue du gouvernement du Canada à l'élaboration de normes internationales.



9

nouvelles stratégies de normalisation en cours d'élaboration pour adapter les infrastructures canadiennes aux effets des changements climatiques



Une transmission des savoirs et des outils pour renforcer la résilience climatique

L'an dernier, le CCN a mené une action de sensibilisation nationale autour de l'application de normes favorisant l'adaptation climatique des infrastructures.

Mentionnons l'organisation, avec le Groupe CSA, d'un atelier au Yukon sur les possibilités d'application de quatre normes d'infrastructures. Le CCN a aussi noué un partenariat avec le Groupe CSA et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour publier des ressources, assorties de nombreuses images et rédigées avec un langage clair, qui servent à présenter les normes d'infrastructures nordiques à un public vaste et diversifié.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ), le CCN a financé la publication de cinq nouvelles stratégies de normalisation nordiques. Celles-ci se déclinent dans plusieurs domaines : résistance au feu, atténuation de l'érosion, planification de la gestion des eaux usées. Plusieurs d'entre elles seront incorporées par renvoi dans les directives de construction d'infrastructures nordiques.

Renforcer les lignes directrices canadiennes sur la cartographie des zones inondables

Pour riposter aux crues dévastatrices qu'ont connues Montréal, Ottawa, Gatineau, Winnipeg et d'autres villes canadiennes, le CCN s'est associé l'année dernière à Ressources naturelles Canada et à Sécurité publique Canada pour organiser un atelier national sur la normalisation des lignes directrices fédérales pour la cartographie des zones inondables. L'atelier a réuni plus de 70 participants des quatre coins du pays pour élaborer une feuille de route normative, qui éclairera les démarches du domaine et renforcera la protection des collectivités canadiennes.





UNE CAMPAGNE CLIMATIQUE PANCANADIENNE

En mars 2020, le CCN a lancé la campagne « Les normes à l'œuvre : pérenniser la résilience climatique » pour mettre en lumière l'utilité des normes pour renforcer la résilience climatique au pays. La campagne s'est déclinée en sondages, en entretiens avec des experts et en sollicitations de groupes de discussion. Les résultats de ces consultations serviront à favoriser l'application des normes existantes et la mise en chantier de nouveaux travaux normatifs.



Les connaissances et les ressources transmises par l'ININ facilitent l'adaptation des infrastructures nordiques aux changements climatiques et l'atténuation des effets de ceux-ci, tout en répondant aux besoins réels des populations nordiques et en renforçant la qualité et la durabilité du parc d'infrastructures. »

Nelson Pisco

Directeur des Services techniques, Ministère des Services communautaires et gouvernementaux du gouvernement du Nunavut





17

propositions d'innovation élaborées pour accompagner le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada

Aider les innovateurs canadiens à percer de nouveaux marchés

Dans le cadre de concertations menées durant l'exercice 2019-2020 avec le milieu canadien de l'innovation, le CCN a aidé Spartan Bioscience à intégrer deux importants comités techniques de normalisation internationale. Résultat : la mise sur le marché d'un dispositif d'essais médicaux canadien.

La technologie de Spartan, à la fine pointe du domaine, n'était pas reconnue par les corpus normatifs. Le CCN a donc aidé l'entreprise à rejoindre l'American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers et à participer à un comité technique de l'ISO. Ce faisant, Spartan a pu se conformer aux normes consensuelles internationales, montrer la qualité et la fiabilité de ses produits et pénétrer les marchés étrangers.

Le dispositif de Spartan permet aux travailleurs de la santé de première ligne et aux autres utilisateurs d'effectuer des tests d'ADN par réaction en chaîne par polymérase n'importe où, n'importe quand, avec des résultats presque immédiats. Fini l'analyse des échantillons dans un laboratoire, qui prend plusieurs jours. Surtout en temps de pandémie, comme celle de COVID-19, les travaux d'essais poussés et rapides revêtent une importance capitale.

Faire les bons choix stratégiques d'entrée de jeu

Le CCN a accompagné les démarches d'une autre entreprise canadienne, KA Imaging, afin de l'aider à combler une lacune stratégique du secteur et à s'appuyer sur des normes IEC pour se démarquer de la concurrence et faciliter l'adoption de sa technologie révolutionnaire Reveal X-ray sur le marché. Forte du soutien du CCN, KA Imaging dirige actuellement la proposition d'étude nouvelle pour établir des paramètres qui différencieraient les fonctionnalités de son produit de celles de technologies similaires. La conformité à la nouvelle norme de l'IEC contribuera à inspirer confiance au marché. Reveal X-ray est le seul produit capable de distinguer les tissus mous des os. Cette qualité donne un autre éclairage sur nombre de maladies : cancers du poumon, pneumonies, coronavirus (dont la COVID-19).



Spartan



Grâce au CCN, nous avons pu échanger avec un réseau d'acteurs d'envergure mondiale et recueillir un consensus sur la normalisation de nos marchés. Nous avons donc pu percer sur des marchés existants, et même en créer de nouveaux. »

Paul Lem

Directeur général
Spartan Bioscience



UNE SOLUTION NOVATRICE D'APRÈS-SINISTRE

Durant l'exercice 2019-2020, le CCN a aidé l'entreprise WindTrans à faire modifier une norme en vigueur pour commercialiser la pompe polyvalente Zelda. Cette pompe, actionnée par énergie cinétique sans l'aide d'un moteur, peut être utilisée dans des endroits dépourvus de blocs d'alimentation externe. Elle sert à éteindre des incendies et à contenir des inondations. La pompe peut aussi faciliter le nettoyage des déversements de pétrole : elle est capable d'extraire 90 % des hydrocarbures de l'eau. De plus, si elle est branchée à un générateur, elle peut servir de turbine électrique.



Les objectifs du CCN

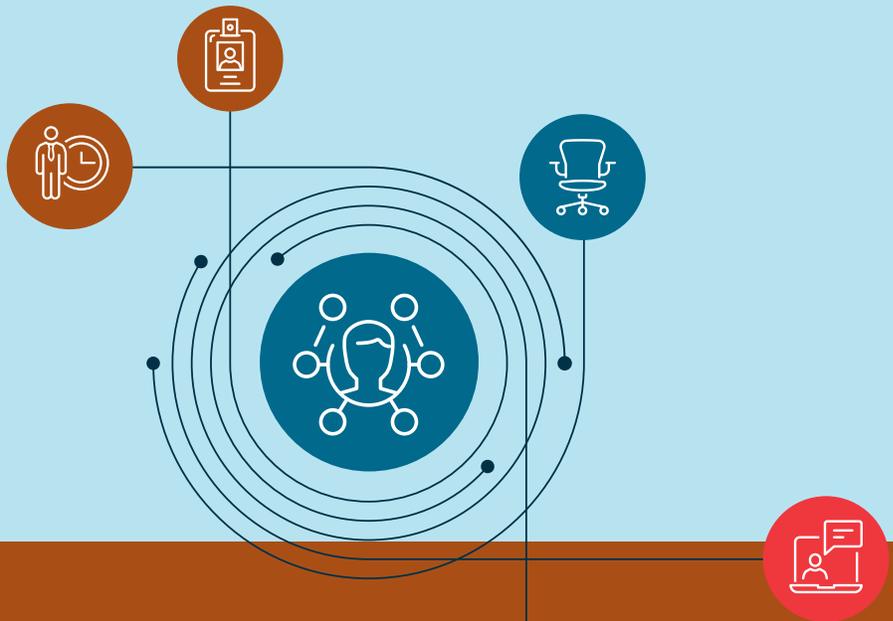
	Objectif 2019-2020	Bilan	Progrès au 31 mars 2020	Priorité stratégique
1.	Présentation de 15 nouvelles propositions normatives qui s'inscrivent dans le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada pour renforcer la compétitivité des entreprises canadiennes et stimuler le développement économique.	 DÉPASSÉ	17 propositions innovantes ont été présentées.	 INNOVATION
2.	Présentation de six stratégies normatives pour accompagner la Stratégie en matière de propriété intellectuelle du Canada.	 ATTEINT	Six stratégies normatives ont été présentées.	 INNOVATION
3.	Élaboration d'un modèle normalisé et reconnu à l'échelle internationale pour la production de spécifications techniques.	 ATTEINT	Un modèle normalisé et reconnu à l'échelle internationale pour la production de spécifications techniques a été élaboré.	 INNOVATION
4.	En collaboration avec le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), rédaction d'un document initial et définition des paramètres d'un programme national de certification en cybersécurité permettant aux PME de se protéger ainsi que de protéger leurs clients et leurs fournisseurs contre les cybermenaces.	 ATTEINT	Le document initial et les paramètres du programme ont été préparés et publiés en collaboration avec le CST.	 INNOVATION

	Objectif 2019-2020	Bilan	Progrès au 31 mars 2020	Priorité stratégique
5.	Six organismes de certification acceptent en principe de participer au programme national de certification en cybersécurité.	 DÉPASSÉ	Huit organismes ont signé un accord de principe.	 INNOVATION
6.	Mise en chantier de travaux d'harmonisation de normes dans deux secteurs supplémentaires pour soutenir l'action de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).	 DÉPASSÉ	Des travaux d'harmonisation sont en chantier dans quatre secteurs supplémentaires pour soutenir l'action de la TCCR de l'ALEC.	 LEADERSHIP CANADIEN
7.	Élaboration d'une feuille de route sur les possibilités d'harmonisation s'inscrivant dans l'ALEC qui sera remise à la TCCR.	 ATTEINT	La feuille de route sur les possibilités d'harmonisation s'inscrivant dans l'ALEC qui devait être remise à la TCCR a été élaborée.	 LEADERSHIP CANADIEN
8.	Élaboration de six stratégies de normalisation pour soutenir chacune des six Tables sectorielles de stratégies économiques du Canada (technologies propres, agroalimentaire, sciences biologiques et santé, fabrication de pointe, industries numériques et ressources de l'avenir).	 NON RÉALISÉ - REPORTÉ -	Projet en suspens dans l'attente d'une décision du gouvernement fédéral concernant la présidence des six Tables (nomination ou reconduction de mandat).	 LEADERSHIP CANADIEN
9.	Achèvement d'une des six stratégies normatives pour les Tables sectorielles de stratégies économiques du Canada.	 ATTEINT	La stratégie normative pour la Table sectorielle sur les technologies propres a été achevée.	 LEADERSHIP CANADIEN
10.	Formation de 100 % des nouveaux membres canadiens de comité technique et 50 % du reste des membres à l'aide de la trousse d'outils bonifiée.	 DÉPASSÉ	100 % des nouveaux membres canadiens ont été formés à l'aide de la trousse d'outils bonifiée. 56 % du reste des membres ont été formés à l'aide de la trousse d'outils bonifiée.	 LEADERSHIP CANADIEN
11.	Maintien du taux de participation de 95 % aux votes organisés par les comités techniques.	 DÉPASSÉ	Le taux de participation s'est chiffré à 100 %.	 LEADERSHIP CANADIEN
12.	Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'engagement et le recrutement de jeunes professionnels favorisant le déploiement de stratégies normatives.	 ATTEINT	La stratégie et le plan d'action ont été élaborés.	 LEADERSHIP CANADIEN

	Objectif 2019-2020	Bilan	Progrès au 31 mars 2020	Priorité stratégique
13.	Élaboration d'une stratégie de communication avec le milieu universitaire pour favoriser la mise en place de stratégies normatives.	 ATTEINT	La stratégie de communication a été élaborée.	 LEADERSHIP CANADIEN
14.	Mise en œuvre d'un plan de ressources à long terme pour recruter et fidéliser des évaluateurs compétents et qualifiés pour renforcer les programmes d'accréditation du CCN.	 ATTEINT	Le plan a été mis en œuvre.	 LEADERSHIP CANADIEN
15.	Mise en chantier de quatre stratégies normatives concernant la gestion et l'utilisation des données climatiques et météorologiques s'inscrivant dans l'objectif du gouvernement du Canada de renforcer la résilience climatique du parc d'infrastructures.	 DÉPASSÉ	Quatre stratégies normatives sont en chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Directives pour favoriser le confort thermique dans l'aménagement des terrains de jeu. • Mécanisme de planification pour renforcer la résilience climatique du patrimoine de la Commission de la capitale nationale. • Stratégie normative pour l'élaboration de guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables. • Améliorer la résistance des résidences canadiennes aux vents violents. 	 LEADERSHIP CANADIEN
16.	Mise en chantier de cinq stratégies normatives d'adaptation des infrastructures essentielles qui s'inscrivent dans l'objectif du gouvernement du Canada de renforcer la résilience climatique du parc d'infrastructures. <p><i>Par « en chantier », on entend qu'un contrat a été signé et que les travaux ont été amorcés.</i></p>	 ATTEINT	Cinq stratégies normatives sont en chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux de captage et d'infiltration pour les localités existantes. • Pratiques exemplaires pour renforcer l'environnement bâti contre les crues. • Normes de management de la qualité des eaux usées et des eaux de ruissellement. • Résistance des bâtiments résidentiels de faible hauteur et des petits bâtiments aux vents violents (signature du contrat en instance). • Cadre à l'intention des OEN pour la révision de leurs normes dans une logique de résilience climatique. 	 LEADERSHIP CANADIEN

Objectif 2019-2020	Bilan	Progrès au 31 mars 2020	Priorité stratégique
17. Publication de cinq stratégies normatives pour actualiser les normes encadrant les infrastructures du Nord qui s'inscrivent dans l'objectif du gouvernement du Canada de renforcer la résilience climatique du parc d'infrastructures.	 ATTEINT	Cinq stratégies normatives ont été publiées : <ul style="list-style-type: none"> Planification, conception, exploitation et entretien du système de traitement des eaux usées dans les collectivités du Nord, au moyen de systèmes de lagunes et de milieux humides. Révision et actualisation du document CSA Plus 4011-10: <i>Infrastructures dans le pergélisol : lignes directrices pour l'adaptation aux changements climatiques et la préparation d'un guide technique complémentaire à l'intention des ingénieurs.</i> Protection contre l'érosion pour l'infrastructure communautaire du Nord. Conception de bâtiments et matériaux résistants aux incendies. Techniques de protection des infrastructures du Nord contre les vents violents. 	 LEADERSHIP CANADIEN
18. Élaboration de deux nouveaux cadres de documents normatifs pour renforcer le système de normalisation canadien et améliorer les modèles de participation.	 ATTEINT	Deux cadres de documents normatifs ont été élaborés.	 LEADERSHIP CANADIEN
19. Mise en œuvre d'exigences et de lignes directrices révisées en vue de redéfinir les critères auxquels doivent se conformer les OEN pour obtenir le statut d'organisme apte à l'autodéclaration.	 ATTEINT	Les exigences et lignes directrices ont été révisées et mises en place juin 2019.	 LEADERSHIP CANADIEN
20. Maintien du taux de satisfaction de 77 % mesuré par le sondage sur l'engagement des employés.	 DÉPASSÉ	Le taux de satisfaction des employés se chiffre à 81 %.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
21. Affectation d'au moins 1,5 % de l'enveloppe salariale à la formation des employés chaque année.	 DÉPASSÉ	La proportion de l'enveloppe salariale affectée à la formation des employés s'est chiffrée à 3,73 %.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
22. Planification de la relève pour les postes névralgiques.	 ATTEINT	Des stratégies de recrutement ont été mises en place pour deux des sept postes de direction considérés comme essentiels; les cinq autres postes ont fait l'objet d'une évaluation des talents.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

	Objectif 2019-2020	Bilan	Progrès au 31 mars 2020	Priorité stratégique
23.	Mise en place de plans d'action axés sur le perfectionnement, l'innovation et l'approche client et éclairés par les résultats du sondage sur l'engagement des employés.	 ATTEINT	Les plans d'action ont été mis en place.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
24.	Enregistrement d'un taux de satisfaction de 73 % auprès des experts canadiens.	 NON RÉALISÉ	Le taux de satisfaction s'est chiffré à 70 %.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
25.	Enregistrement d'un taux de satisfaction de 81 % auprès des clients des Services d'accréditation.	 DÉPASSÉ	Le taux de satisfaction s'est chiffré à 83 %.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
26.	Mise en place de pratiques de gestion de l'information et élimination de tous les documents à détruire conformément à la politique de conservation des données.	 ATTEINT	Les pratiques ont été mises en place et 100 % des documents à détruire ont été éliminés en bonne et due forme.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
27.	Réalisation de 25 % de la révision et de la mise à niveau de l'architecture des TI.	 DÉPASSÉ	Réalisation de 40 % de la révision et de la mise à niveau de l'architecture des TI.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
28.	Mise en place intégrale de la plateforme de collaboration Espace Normes.	 ATTEINT	La plateforme a été mise en place dans son intégralité. Elle héberge maintenant tous les comités techniques (450) relevant du JTC 1, de l'ISO et de l'IEC.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
29.	Révision du programme de cybersécurité au moins une fois par an pour se prémunir contre les nouvelles menaces, recyclage professionnel de 100 % des employés (en tant que de besoin).	 ATTEINT	Le programme de cybersécurité a fait l'objet d'une révision et 100 % des employés ont suivi une formation pour mettre à jour leurs connaissances.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
30.	Réussite de 97,5 % des employés à la simulation de cybermenace (hameçonnage).	 ATTEINT	97,7 % des employés ont réussi à la simulation.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE
31.	Écart de moins de 5 % entre le bilan financier et le budget établi dans le plan d'entreprise.	 ATTEINT	L'écart entre le bilan financier et le plan d'entreprise est inférieur à 1 %.	 EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE



La structure du CCN

Les branches opérationnelles

Stratégie et engagement des intervenants	Normes et relations internationales
<p>Anime l'élaboration de stratégies normatives qui facilitent l'atteinte des grands objectifs du CCN et des intervenants et éclaire les politiques concernant les normes des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.</p>	<p>Facilite la participation canadienne aux travaux normatifs de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale, encadre les démarches normatives canadiennes, fait valoir les intérêts du pays au sein d'organismes de normalisation régionale.</p>
Services d'accréditation	
<p>Délivre des accréditations à des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires d'essais, organismes de certification de produits) pour attester leur respect de normes internationales reconnues.</p>	
Services généraux	Ressources humaines
<p>Soutient le fonctionnement de l'organisme par des services de gestion et de contrôles financiers, de gestion des risques d'entreprise, de technologies de l'information, de protection de la confidentialité, de sécurité et d'approvisionnement.</p>	<p>S'occupe de la gestion des talents, du recrutement, de la rémunération et des avantages sociaux des employés.</p>

La haute direction



Chantal Guay,
Ing., P.Eng.,
Directrice générale



Dominique Dallaire,
Dirigeante principale,
Ressources humaines



Greg Fyfe,
Vice-président,
Service généraux et chef
de la direction financière



Elias Rafoul,
Vice-président,
Services d'accréditation



Richard Tremblay,
Vice-président,
Stratégie et engagement
des intervenants



Mkabi O. Walcott,
Vice-présidente,
Normes et relations
internationales



Annie Roy,
Directrice,
Communications



Christine List,
Secrétaire générale
et conseillère juridique

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du CCN relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il est formé d'un maximum de 13 membres, dont 10 sont nommés par le gouvernement fédéral. Les trois autres postes sont affectés aux présidents ou aux vice-présidents des comités statutaires établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Les membres du conseil d'administration, qui représentent les intérêts de divers secteurs, mettent à contribution les connaissances et l'expérience nécessaires pour accompagner la haute direction dans l'exécution du mandat du CCN.

Le conseil d'administration est chargé de l'encadrement global du CCN, demande des comptes à la haute direction concernant l'exécution du mandat du CCN et l'atteinte des objectifs de l'organisme et s'assure que les grands risques sont bien cernés et atténués. Il joue aussi un rôle névralgique dans l'orientation stratégique de l'organisme et assure l'alignement sur les priorités du gouvernement du Canada.



Kathy Milsom,
Ing., IAS.A.
Administratrice
Présidente du CCN



Michael Burns,
Ing. (à la retraite)
Ancien sous-ministre adjoint,
Gestion d'actifs
Ministère de l'Infrastructure,
Gouvernement des Territoires
du Nord-Ouest



Tom Bursey,
Vice-président et
directeur financier
Conseil des académies
canadiennes
*Président du Comité
de vérification*



Mary Cianchetti,
Présidente des Normes
Groupe CSA
*Présidente du Comité
consultatif des organismes
d'élaboration de normes*



Colin Clark,
Chef de la direction d'ingénierie
Brookfield Renewable
*Vice-président du conseil
d'administration
Président du Comité de vérification*



François Coallier,
Ph. D., ing.
Professeur
École de technologie
supérieure



Kathryn Coll,
Présidente et associée
directrice
HR Atlantic



Jeff Dolan,
Directeur principal, Sûreté technique
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
*Vice-président du Comité consultatif
des provinces et territoires*



Zakiah Kassam,
Directrice
AirVironment Canada



Paul Pierlot,
Directeur, Responsabilisation
en matière de réglementation
Gouvernement du Manitoba
*Président du Comité
consultatif des provinces
et territoires*



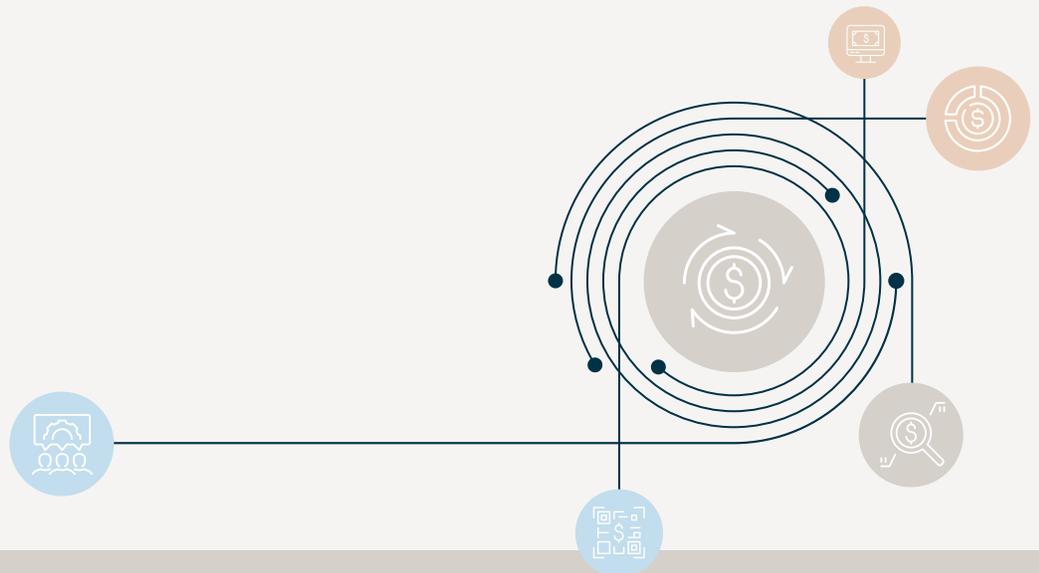
Glenda Reid,
B. Sc. Inf., M.B.A.
Ancienne directrice générale
du St. Patrick's Mercy Home



Brent Schacter,
M. D., FRCP
Professeur émérite,
Université du Manitoba



Tayt Winnitoy,
Vice-président exécutif
Consumer Protection BC



Résultats financiers

En 2019-2020, le total des recettes du CCN (autre que le financement public) s'est chiffré à 10,8 M\$, une baisse de 0,2 M\$ (2 %) par rapport aux 11,0 M\$ comptabilisés en 2018-2019. Cette baisse d'une année sur l'autre est surtout attribuable à une diminution de 0,5 M\$ des redevances tirées de la vente de normes, partiellement compensée par une augmentation de 0,3 M\$ des recettes des services d'innovation. Le total des recettes du CCN en 2019-2020 (autre que le financement public), soit 10,8 M\$, correspond de près au budget de 10,9 M\$ pour 2019-2020. Les résultats présentent toutefois des écarts qui s'annulent, notamment : les autres recettes, supérieures de 0,4 M\$ au montant budgété, et les recettes des services d'innovation, supérieures de 0,3 M\$ au montant budgété, qui ont été compensées par des droits d'accréditation et d'évaluation inférieurs de 0,5 M\$ au montant budgété, et des redevances tirées de la vente de normes inférieures de 0,2 M\$ au montant budgété.

Les redevances tirées de la vente de normes ont totalisé 1,6 M\$, une baisse de 0,5 M\$ (24 %) par rapport aux 2,1 M\$ enregistrés à l'exercice précédent. Elles sont aussi 0,2 M\$ (11 %) en dessous du budget de 1,8 M\$ pour le présent exercice. Ces recettes sont appelées à fluctuer selon les changements dans les normes et l'activité économique globale. Les ventes de l'exercice précédent avaient été plus élevées que la moyenne annuelle en raison de la mise à jour de plusieurs normes de management de la qualité. Ainsi, le CCN avait prévu une baisse des ventes pour l'exercice en cours; toutefois, le ralentissement économique général (surtout dans la dernière partie de 2019-2020) a fait baisser les ventes plus que prévu.

Les recettes des Services d'accréditation se sont établies à 7,7 M\$, tout près des 7,8 M\$ enregistrés en 2018-2019, mais en baisse de 0,5 M\$ (6 %) par rapport au budget de 2019-2020. Ce manque à gagner est principalement attribuable aux recettes tirées des évaluations. Des recettes de 3,6 M\$ ont été tirées des plus de 420 activités d'évaluation effectuées en 2019-2020; toutefois, l'organisation avait prévu tirer des recettes de 4,2 M\$ de plus de 460 activités. Ce recul est surtout attribuable au volume : étant donné l'interdiction complète de déplacements en raison de la COVID-19, les Services d'accréditation ont dû reporter de nombreuses évaluations budgétées pour février et mars. Malgré tous les efforts déployés pour mener à distance les évaluations planifiées, il n'y avait environ que 30 % des activités prévues qui étaient propices à une évaluation à distance. Les effets des manques à gagner dans les recettes sur l'excédent du CCN ayant été atténués par des charges liées à l'accréditation moins élevées que prévu, les résultats financiers de la Direction des services d'accréditation concordent avec le budget.

Les recettes provenant d'autres sources ont totalisé 0,5 M\$, soit le même montant qu'à l'exercice précédent et 0,4 M\$ de plus que le montant budgété. Le CCN a reçu de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) une redistribution imprévue de 0,3 M\$ en lien avec son excédent cumulé. Le CCN avait reçu une redistribution imprévue comparable à l'exercice précédent, mais n'avait pas prévu en recevoir une autre du même ordre en 2019-2020.

Les recettes des services d'innovation se sont établies à 0,6 M\$, soit une hausse de 0,3 M\$ comparativement à l'exercice précédent et au budget. Cette hausse est attribuable aux revenus tirés de possibilités d'affaires non récurrentes que le CCN a commencé à exploiter en 2019-2020. Au cours de l'exercice, le CCN a commencé à explorer des possibilités de diversifier ses sources de financement en mettant à profit son expertise dans le domaine de la normalisation. Même si le CCN est optimiste devant ce succès initial, il demeure prudent quant à la certitude des revenus futurs issus de ces sources.

Les charges d'exploitation au 31 mars s'élevaient à 29,2 M\$, soit 0,1 M\$ de moins que le montant budgété de 29,3 M\$ et 2,5 M\$ de plus que les charges de 26,7 M\$ constatées en 2018-2019. Les charges étaient en phase avec les prévisions budgétaires, les dépenses de programmes ayant continué d'augmenter. La hausse des charges d'une année sur l'autre était attendue et a été en grande partie compensée par l'augmentation des crédits approuvés.

Même si les charges d'exploitation s'écartaient à peine du montant budgété (de 0,1 M\$), les résultats présentent des écarts qui s'annulent, dont les suivants :

- -1,0 M\$ liés à l'échelonnement des programmes et des honoraires professionnels pour des livrables reportés à 2020-2021;
- -0,2 M\$ en frais de déplacement et de participation aux réunions non recouvrables, vu la réduction des activités causée par l'interdiction de déplacements en raison de la COVID-19;
- -0,2 M\$ en frais de déplacement et en honoraires d'évaluateurs recouvrables, vu la réduction des activités d'accréditation;
- +1,2 M\$ en salaires, avantages sociaux et formation en raison de charges non récurrentes (0,7 M\$), de la formation supplémentaire (0,2 M\$) et d'une augmentation de l'effectif (0,3 M\$);
- +0,1 M\$ en variations relatives aux autres dépenses.

Les charges d'exploitation excèdent de 2,5 M\$ celles de l'exercice précédent en raison des augmentations de coûts prévues suivantes :

- +2,1 M\$ en coûts liés au personnel (salaires, avantages sociaux et formation) pour la dotation de postes prévue dans des programmes;
- +1,4 M\$ en honoraires professionnels pour les services-conseils relatifs aux dépenses de programme des initiatives en matière d'infrastructures et d'innovation et des projets de modernisation de la GI/TI;
- +0,4 M\$ en coûts de mobilisation associés aux programmes, y compris des frais de déplacement et de participation aux réunions non recouvrables;
- -1,6 M\$ pour la radiation du logiciel de gestion opérationnelle du CCN lors d'un exercice antérieur;
- +0,2 M\$ pour la croissance des autres charges d'une année sur l'autre.

Au 31 mars 2020, le CCN a enregistré 18,6 M\$ en crédits parlementaires, soit 0,7 M\$ de plus que le montant budgété de 17,9 M\$ et 0,6 M\$ de plus que les crédits de 18,0 M\$ enregistrés à l'exercice précédent. La hausse par rapport au budget est attribuable au recouvrement de remboursements non récurrents de 0,7 M\$. La hausse par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable au financement des programmes (0,8 M\$), compensé par une réduction des remboursements non récurrents de 0,2 M\$. L'augmentation du financement des programmes touche notamment l'Initiative d'adaptation des infrastructures aux changements climatiques (0,3 M\$), le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada (0,3 M\$) et CyberSécuritaire Canada (0,2 M\$).

Au 31 mars 2020, le CCN affichait un excédent cumulé de 6,7 M\$. L'excédent modeste pour le présent exercice (0,2 M\$) est à son plus bas en trois ans, le CCN ayant réussi à combler l'écart entre la réception des enveloppes des nouveaux programmes en cours d'exercice et les niveaux d'activité. Un excédent de 1,0 M\$ est nécessaire pour assurer le respect de la politique du CCN sur l'excédent cumulé visé. Quant au reste, le CCN l'utilise dans le cadre d'un programme pluriannuel de réinvestissement dans l'organisation et les infrastructures qui lui permettront de mener à bien son mandat et ses initiatives dans les années à venir. Le CCN prévoit un déficit pour quatre des cinq prochaines années de son plan d'entreprise, compte tenu du rattrapage des dépenses liées à certains programmes comme la propriété intellectuelle, la cybersécurité, l'innovation et les infrastructures.

Aperçu financier de 2015-2016 à 2019-2020

Aperçu financier	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2019-2020
					Budget	Réel
Produits						
Droits d'accréditation	7 288 407	7 750 273	8 008 784	7 867 962	8 224 206	7 723 071
Redevances de la vente de normes	1 397 631	1 234 018	1 578 477	2 064 385	1 790 000	1 568 236
Services d'innovation	385 346	311 108	227 087	284 454	310 000	625 268
Contributions au soutien aux délégués	185 591	342 454	407 686	359 997	430 000	342 818
Autres recettes	263 170	187 326	326 045	451 155	97 000	529 852
	9 520 145	9 825 179	10 548 079	11 027 953	10 851 206	10 789 245
Charges (après retraitement)						
Services d'accréditation	5 090 102	5 458 679	5 770 228	5 897 870	6 433 673	6 295 578
Solutions de normalisation et Stratégie	7 419 560	8 350 050	9 080 271	10 609 103	13 591 136	12 540 657
Gestion et services administratifs	8 129 030	8 020 916	9 089 755	10 219 704	9 301 397	10 366 349
	20 638 692	21 829 645	23 940 254	26 726 677	29 326 206	29 202 584
(Déficit) d'exploitation	(11 118 547)	(12 004 466)	(13 392 175)	(15 698 724)	(18 475 000)	(18 413 339)
Financement public						
Crédits parlementaires	10 194 937	10 515 380	13 828 495	17 973 672	17 910 000	18 578 854
Excédent / (Déficit) annuel	(923 610)	(1 489 086)	436 320	2 274 948	(565 000)	165 515

Gestion du risque d'entreprise

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN détermine et réévalue régulièrement les risques généraux auxquels il est exposé. Il applique la norme internationale ISO 31000 – *Management du risque* pour orienter sa gestion des risques et s'assurer de recourir à des stratégies d'atténuation adéquates.

Les risques de l'entreprise sont suivis de près et mis à jour dans le registre des risques du CCN, qui est revu régulièrement par la direction et le conseil d'administration. Le CCN examine aussi les principales répercussions financières trimestrielles pour les évaluer au regard des aspects qui présentent des risques constants pour l'organisme.

Durant l'année financière 2019-2020, les axes prioritaires du CCN ont été les suivants :

- exécuter avec rigueur les activités concourant à ses priorités stratégiques conformément aux initiatives du gouvernement du Canada;
- assurer une capacité suffisante en ressources pour réaliser les priorités stratégiques;
- poursuivre l'assimilation des outils de gestion essentiels;
- atteindre les objectifs financiers.

Le CCN a apporté des améliorations à ses prévisions et à ses contrats afin d'atténuer les risques liés à la réalisation de ses initiatives à l'appui de son mandat. Il a continué d'améliorer ses contrôles et ses processus financiers, tout en augmentant sa capacité, côté ressources, à respecter ses engagements et la réduction prévue de son excédent cumulé.

Le CCN continue de surveiller de près le déploiement de ses outils de gestion essentiels pour atténuer les risques qui pourraient l'empêcher de mener à bien les volets importants de ses priorités, notamment des solutions numériques, comme une plateforme améliorée de collaboration pour l'élaboration de normes et un système de soutien à la formation et à la gestion des ressources humaines.

En mars 2020, le CCN a ajouté la réponse à la pandémie de COVID-19 comme point important dans son registre de gestion des risques d'entreprise, ce qui englobe les mesures d'atténuation déjà en place et à venir compte tenu de l'instabilité de la situation.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et tous les renseignements contenus dans le rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public; elle est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux. Elle est aussi chargée de veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement éclairé de la direction.

De plus, il incombe à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément au mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres indépendants du Conseil, le Comité de vérification rencontre la direction tous les trimestres pour examiner les états financiers et une fois par année pour passer en revue les états financiers vérifiés ainsi que le rapport annuel du CCN et en faire rapport au conseil d'administration, qui est chargé d'approuver les états financiers.

Le Vérificateur général du Canada, auditeur externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Le Bureau du vérificateur général jouit d'un accès total et gratuit au personnel chargé de la gestion financière du CCN et rencontre l'organisme au besoin.

La directrice générale,



Chantal Guay, ing., P. Eng.

Le chef de la direction financière et
vice-président des services généraux,



Greg Fyfe, CPA, CMA

Ottawa, Canada
Le 4 juin 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien des normes (le « CCN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCN au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section des résultats financiers contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCN;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, les règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

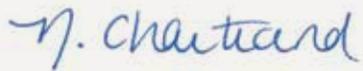
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil canadien des normes aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil canadien des normes à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Nathalie Chartrand, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 4 juin 2020

CONSEIL CANADIEN DES NORMES ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

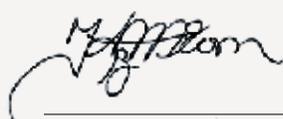
En date du 31 mars	2020	2019
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4)	7 425 549 \$	6 560 363 \$
Créances (Note 4)	2 160 181	2 410 233
Débiteurs : Ministères et organismes fédéraux (Note 15)	211 100	147 803
Crédits parlementaires à recevoir (Note 15)	668 854	899 672
	10 465 684	10 018 071
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	3 840 924	3 451 313
Apports reportés (Note 7)	2 214	15 249
Produits reportés (Note 8)	1 966 301	1 691 967
Incitatif à la location différé (Note 9)	857 974	883 516
	6 667 413	6 042 045
Actifs financiers nets	3 798 271	3 976 026
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 5)	1 619 311	1 860 748
Charges payées d'avance	1 309 019	724 312
	2 928 330	2 585 060
Excédent cumulé	6 726 601 \$	6 561 086 \$

Droits contractuels (Note 13)

Engagements contractuels (Note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :



Kathy Milsom
Présidente

Approuvé par la direction :



Chantal Guay
Directrice générale

CONSEIL CANADIEN DES NORMES ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget révisé 2020 (Note 16)	2020	2019
Produits d'exploitation			
Droits des services d'accréditation	8 224 206 \$	7 723 071 \$	7 867 962 \$
Redevances provenant de la vente de normes (Note 10)	1 790 000	1 568 236	2 064 385
Contributions au soutien aux délégués	430 000	342 818	359 997
Services d'innovation	310 000	625 268	284 454
Autres produits	97 000	529 852	451 155
	10 851 206	10 789 245	11 027 953
Charges (Notes 12, 17)			
Services d'accréditation	6 433 673	6 295 578	5 897 870
Solutions de normalisation et stratégie	13 591 136	12 540 657	10 609 103
Gestion et services administratifs	9 301 397	10 366 349	10 219 704
	29 326 206	29 202 584	26 726 677
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(18 475 000)	(18 413 339)	(15 698 724)
Crédits parlementaires	17 910 000	18 578 854	17 973 672
Excédent / (Déficit)	(565 000)	165 515	2 274 948
Excédent cumulé, début de l'exercice	7 336 000	6 561 086	4 286 138
Excédent cumulé, fin de l'exercice	6 771 000 \$	6 726 601 \$	6 561 086 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget révisé 2020 (Note 16)	2020	2019
Excédent / (Déficit)	(565 000) \$	165 515 \$	2 274 948 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(270 000)	(176 200)	(825 659)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	636
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	1 360 871
Amortissement des immobilisations corporelles	369 000	417 637	657 043
(Augmentation) / Diminution des charges payées d'avance	(12 000)	(584 707)	429 143
Augmentation / (Diminution) des actifs financiers nets	(478 000)	(177 755)	3 896 982
Actifs financiers nets au début de l'exercice	3 207 000	3 976 026	79 044
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	2 729 000 \$	3 798 271 \$	3 976 026 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2020	2019
Activités d'exploitation :		
Excédent	165 515 \$	2 274 948 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	417 637	657 043
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	636
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	1 360 871
Variations :		
Charges payées d'avance	(584 707)	429 143
Produits reportés	274 334	90 364
Incitatif à la location différé	(25 542)	(76 825)
Créances	250 052	(384 922)
Comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux	(63 297)	18 724
Crédits parlementaires à recevoir	230 818	143 823
Créditeurs et charges à payer	420 704	725 971
Apports reportés	(13 035)	813
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 072 479	5 240 589
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(207 293)	(887 226)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(207 293)	(887 226)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	865 186	4 353 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	6 560 363	2 207 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	7 425 549 \$	6 560 363 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

1. Pouvoir, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
 - établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs;
 - accréditer les organismes qui s'occupent de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
 - représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
 - approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
 - fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
 - travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;
 - servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu l'instruction (C.P. 2015-1109), conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées sur la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor comme l'exige la directive du chapitre 89.

2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier :	5 ans
Matériel (logiciels compris) :	4 ans
Améliorations locatives :	durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début d'exercice du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais des services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à ses clients. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux délégués une fois les dépenses connexes engagées.

Les autres produits comprennent divers éléments, principalement des distributions de bénéfices de l'Organisation internationale de normalisation et des

produits d'intérêts. Les distributions de bénéfices sont comptabilisées comme des produits dans la période au cours de laquelle elles sont annoncées, et les intérêts sont comptabilisés au moment où ils sont générés.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a obtenu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont déclinées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la Stratégie ont trait à l'élaboration et à l'application de normes publiées dans le but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principaux dirigeants ses vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principaux dirigeants sont mesurées d'après la valeur d'échange.

3. Excédent cumulé

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de limiter les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 1 M\$. Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élevait à 7 425 549 \$ et était constitué de dépôts à terme (5 812 903 \$) et de liquidités (1 612 646 \$) (au 31 mars 2019, le solde était de 6 560 363 \$ et constitué de dépôts à terme (4 527 239 \$) et de liquidités (2 033 124 \$)). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les

sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN :

Comptes débiteurs de parties non apparentées (créances)

	Total	Courant	30—60 jours	30—60 jours	90—120 jours	>120 jours
2020	2 160 181 \$	1 627 098 \$	314 966 \$	24 611 \$	20 530 \$	172 976 \$
2019	2 410 233 \$	2 151 387 \$	69 713 \$	119 255 \$	33 408 \$	36 470 \$

Comptes débiteurs d'apparentés (débiteurs : ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir)

	Total	Courant	30—60 jours	60—90 jours	90—120 jours	>120 jours
2020	879 954 \$	881 387 \$	(3 707) \$	199 \$	1 371 \$	704 \$
2019	1 047 475 \$	989 861 \$	28 687 \$	28 927 \$	0 \$	0 \$

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra

vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

À la date du 31 mars 2020, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 22 166 \$ (36 474 \$ au 31 mars 2019). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

	31 mars 2020	31 mars 2019
Solde, début de l'exercice	36 474 \$	75 421 \$
Recouvrements / (Radiations)	7 168	(32 833)
Réduction de la provision pour créances irrécouvrables	(21 476)	(6 114)
Solde, fin de l'exercice	22 166 \$	36 474 \$

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. En ce qui concerne le CCN, le risque du marché comprend le risque d'intérêt et le risque de change. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

31 mars 2020

	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2020
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde d'ouverture	1 047 049	2 610,264	1 126 747	4 784 060
Acquisitions	4 157	144 311	27 732	176 200
Dépréciations	0	0	0	0
Dispositions	(475)	(132 483)	0	(132 958)
Solde de clôture	1 050 731	2 622 092	1 154 479	4 827 302
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(766 790)	(1 924 607)	(231 915)	(2 923 312)
Amortissement	(125 396)	(213 087)	(79 154)	(417 637)
Dépréciations	0	0	0	0
Dispositions	475	132 483	0	132 958
Solde de clôture	(891 711)	(2 005 211)	(311 069)	(3 207 991)
Valeur comptable nette	159 020	616 881	843 410	1 619 311

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2018-2019 payées en 2019-2020, qui s'élèvent à 54 833 \$, et des acquisitions de 2019-2020 payées en 2020-2021, qui totalisent 23 740 \$.

31 mars 2019

	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2019
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde d'ouverture	910 233	3 959 585	954 236	5 824 054
Acquisitions	137 943	515 205	172 511	825 659
Dépréciations	-	(1 814 494)	-	(1 814 494)
Dispositions	(1 127)	(50 032)	-	(51 159)
Solde de clôture	1 047 049	2 610 264	1 126 747	4 784 060
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(666 933)	(1 935 617)	(167 865)	(2 770 415)
Amortissement	(100 984)	(492 009)	(64 050)	(657 043)
Dépréciations	-	453,623	-	453,623
Dispositions	1 127	49 396	-	50 523
Solde de clôture	(766 790)	(1 924 607)	(231 915)	(2 923 312)
Valeur comptable nette	280 259	685 657	894 832	1 860 748

6. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars 2020	31 mars 2019
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 609 022 \$	1 685 982 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 972 460	1 551 844
Indemnités de vacances à payer	259,442	213,487
	3 840 924 \$	3 451 313 \$

7. Apports reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Solde, début de l'exercice	15 249 \$	14 436 \$
Plus : les apports reçus	319 092	360 810
Moins : les apports comptabilisés	(332 127)	(359 997)
Apports nets	(13 035)	813
Solde, fin de l'exercice	2 214 \$	15 249 \$

8. Produits reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Solde, début de l'exercice	1 691 967 \$	1 601 603 \$
Plus : les droits annuels perçus en vertu des ententes passées avec les clients	4 367 894	4 281 669
Moins : les droits annuels comptabilisés comme produits	(4 093 560)	(4 191 305)
Droits annuels nets	274 334	90 364
Solde, fin de l'exercice	1 966 301	1 691 967 \$

9. Incitatif à la location différé

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Solde, début de l'exercice	883 516 \$	960 341 \$
Plus : les incitatifs reçus	56 020	-
Moins : les incitatifs comptabilisés	(81 562)	(76 825)
Incitatifs nets	(25 542)	(76 825)
Solde, fin de l'exercice	857 974 \$	883 516 \$

10. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site web StandardsStore.ca à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes des ventes nettes.

11. Prestations de retraite et avantages sociaux

Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime durant l'exercice par le CCN et les employés :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Cotisations du CCN	1 273 575 \$	1 086 624 \$
Cotisations des employés	1 140 112 \$	1 038 050 \$

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	Année civile	
	2020	2019
Employés (avant 2013) – service courant		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,53 %	9,56 %
- Gains excédant le MGAP : 2020 – 58 700 \$ 2019 – 57 400 \$	11,72 %	11,78 %
Employés (après 2013) – service courant		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	8,69 %	8,68 %
Gains excédant le MGAP : 2020 – 58 700 \$ 2019 – 57 400 \$	10,15 %	10,18 %
Employeur – multiple des cotisations des employés		
- Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,01	1,01
- Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,01	0,01
- Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,00	1,00
- Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	néant	néant
- Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2020 – 173 000 \$ 2019 – 169 300 \$	3,80	3,79

Avantages sociaux des employés

Pour l'exercice terminé le 31 mars, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux de ses employés s'élève à 980 477 \$ (31 mars 2019 – 862 350 \$).

12. Charges

	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	15 721 565	13 803 755
Services professionnels et spéciaux	7 276 739	5 726 700
Déplacements	2 548 071	2 321 513
Cotisations versées à des organisations internationales	1 242 454	1 239 914
Locaux	739 414	700 935
Amortissement des immobilisations corporelles	417 637	657 042
Fournitures de bureau	296 600	140 173
Conférences et événements	278 899	158 252
Accueil	146 617	69 989
Télécommunications et frais postaux	131 548	115 863
Assurance	97 340	94 521
Réparation et entretien	80 748	63 001
Stockage hors site et autres	79 692	85 826
Publications et impression	78 644	110 301
Frais bancaires	63 560	51 750
Location de matériel de bureau	24 532	31 750
Dépréciation des immobilisations corporelles	–	1 360 870
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	–	636
Réductions de la provision pour créances irrécouvrables	(21 476)	(6 114)
	29 202 584	26 726 677

13. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clients de ses services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2020, le CCN avait des droits contractuels de 2 131 152 \$ en frais annuels non perçus pour l'année financière 2020-2021 (au 31 mars 2019, le montant était de 2 323 894 \$ pour l'exercice 2019-2020).

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services. Les contrats en question sont valides pour l'année financière 2020-2021 et, à l'expiration, sont reconduits à des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume des ventes, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s'établir autour de 1,8 M\$ et

ainsi avoisiner la moyenne du CCN pour les trois dernières années de 1,7 M\$, compte tenu de la hausse prévue du volume. Au 31 mars 2019, les prévisions étaient de 2,1 M\$.

14. Engagements contractuels

Le CCN a signé pour ses locaux un bail de 15 ans, en vigueur depuis juillet 2015, qu'il a fait modifier pour avoir plus d'espace à compter de décembre 2018; la date de fin du bail est restée inchangée.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

31 mars 2020				
	Locaux	Matériel de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2020-2021	433 123 \$	45 307 \$	2 685 167 \$	3 163 597 \$
2021-2022	464 811	30 825	621 250	1 116 886
2022-2023	464 811	17 472	74 930	557 213
2023-2024	464 811	4 368	-	469 179
2024-2025	464 811	-	-	464 811
après	2 820 591	-	-	2 820 591
TOTAL	5 112 958 \$	97 972 \$	3 381 347 \$	8 592 277 \$

Des engagements d'une valeur de 6 596 \$ avec des parties apparentées ont été inclus dans les initiatives de normalisation en 2020-2021 (31 mars 2019 – 10 190 \$).

15. Opérations entre apparentés

Pour l'exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

	2020	2019
Produits	1 034 215 \$	829 414 \$
Crédits parlementaires	18 578 854	17 973 672
Charges	125 068	71 100
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir	879 954	1 047 475
Créditeurs et charges à payer	10 452 \$	45 002 \$

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'aux télécommunications et frais postaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principaux dirigeants ou leurs proches parents ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. Montants budgétés

Les montants budgétés sont fournis aux fins de comparaison. Le budget d'exploitation de 2019-2020 apparaît dans l'État des résultats ainsi que dans l'État de la variation des actifs financiers nets. Les montants budgétés sont basés sur le plan d'entreprise de 2019-2020 à 2023-2024 approuvé par le conseil d'administration et sur les rajustements subséquents tenant compte des changements importants survenus entre la version définitive du plan et la fin du précédent exercice du CCN le 31 mars 2019. Ces rajustements ont été communiqués au Comité de vérification du CCN. Il y en a eu deux :

1. La révision des hypothèses de planification des activités de la Direction des services d'accréditation a entraîné des honoraires d'évaluateurs et des frais de déplacement plus élevés. Comme ces coûts sont récupérables par la facturation aux clients, il y a eu une hausse correspondante des recettes.
2. Le CCN a radié son logiciel de gestion opérationnelle à la fin de 2018-2019. La suppression de cette immobilisation corporelle s'est traduite par une charge d'amortissement moins élevée que prévu en 2019-2020.

	Plan d'entreprise approuvé	Révision des activités des Services d'accréditation	Amortissement rajusté	Rajustements nets	Budget révisé de 2020
Produits d'exploitation	10 394 000 \$	457 206 \$	–	457 206 \$	10 851 206 \$
Charges	29 364 000	457 206	(495 000)	(37 794)	29 326 206
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(18 970 000)	–	495 000	495 000	(18 475 000)
Crédits parlementaires	17 910 000	–	–	–	17 910 000
Excédent / (Déficit)	(1 060 000) \$	–	495 000 \$	495 000 \$	(565 000) \$

Les montants budgétés ont aussi été rajustés pour tenir compte d'un changement dans la présentation à la suite du remaniement organisationnel décrit à la note 17. Il en est résulté le reclassement de 489 336 \$ en charges budgétées de Gestion et services administratifs aux Solutions de normalisation et Stratégie.

17. Chiffres correspondants

Certains chiffres ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2019-2020. Le remaniement entre le Bureau de la directrice générale et la Direction de la stratégie et des communications générales du CCN a entraîné le reclassement de 329 002 \$ en charges de l'exercice précédent de Gestion et services administratifs à Solutions de normalisation et Stratégie dans l'État des résultats.

Conseil canadien des normes

55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

+1 613 238 3222
www.ccn.ca



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada